



Garghentini Python Giovanna (au nom du Club culture)

Etat des lieux de la culture inclusive

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 18.11.20

Transmission au CE : *20.11.20

Dépôt et développement

Aller au théâtre ou au cinéma, visiter une exposition, participer à un festival de danse ou de chant ; ces activités culturelles qui semblent aller de soi pour la plupart d'entre nous ne sont tout simplement pas possible pour une partie de la population notamment pour les personnes vivant avec un handicap moteur, auditif, visuel, une déficience intellectuelle ou avec des troubles psychiques. Ces handicaps peuvent résulter d'une maladie ou d'un accident, exister depuis la naissance, apparaître dans le courant de la vie ou dû à l'âge. Les personnes touchées rencontrent divers obstacles lorsqu'elles désirent faire usage de l'offre culturelle, et parfois, elles en sont même tout simplement exclues, car ces offres ne leur sont pas accessibles. Cette inaccessibilité à l'offre culturelle s'étend sur divers domaines comme :

- > l'accès physique à l'offre culturelle avec des barrières architecturales,
- > à un manque d'offre culturelle et de médiation culturelle ,
- > à un contenu de communication médiatique peu adapté à certains handicaps
- > à des difficultés d'accès à l'emploi

Or, la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) ratifiée par la Suisse en 2014 ainsi que la loi fribourgeoise sur les personnes en situation de handicap, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, demandent l'accessibilité dans tous les domaines de la vie pour atteindre une société inclusive.

Les institutions culturelles sont de plus en plus sensibles à accueillir des personnes en situation de handicap :

- > en facilitant l'accessibilité physique pour les personnes en chaise roulante
- > en installant des boucles magnétiques dans leur salle
- > en proposant des spectacles sous-titrés ou interprétés en langage des signes pour les personnes sourdes ou malentendantes
- > en mettant à disposition des explications en langage simplifié, facilite la lecture et la compréhension
- > en proposant des activités en audiodescription pour les personnes aveugles ou malvoyantes.

Nous demandons au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur les offres culturelles inclusives qui existent dans le canton de Fribourg et d'étudier les mesures afin de de préparer un plan d'actions pour que de telles offres se développent dans le canton.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).